

Nombre de membres éélus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 41	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 4
--	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 mars 2023

Vote(s) pour : 45

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 mars 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-03-20-BD-4 :

Financement de la feuille de route "territoire intelligent" : Autorisation de Programme 22CTDE01 - Affectation.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 30 janvier 2023 adoptant le budget primitif 2023 et approuvant la création de l'AP 22CTDE01,

VU la délibération du Bureau du 5 décembre 2022 validant la feuille de route « territoire intelligent » de Metz Métropole,

CONSIDERANT l'importance de mener des expérimentations à savoir :

- la performance énergétique d'un bâtiment,
- la mobilité inclusive,
- le comptage de vélos sur les espaces cyclables,
- un hyperviseur multithématique,

et de la nécessité de disposer d'une enveloppe de 20 000 € TTC pour des achats complémentaires en lien avec ces expérimentations : achat de matériels ou de prestations d'installation spécifiques pour lesquelles des marchés à bon de commande existent dans les directions métiers concernées,

des opérations à savoir :

- la mise en œuvre d'un réceptacle de données garant de la souveraineté numérique des données collectées,
- la collecte de données issues des points d'apport volontaire,
- la consolidation des acquis des expérimentations et l'industrialisation des outils résultant des évaluations,

et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les conditions d'établissement et d'exploitation d'un futur réseau de télécommunications métropolitain pour porter les cas d'usage de la feuille de route « territoire intelligent » de l'Eurométropole ainsi que les flux vidéo des communes dans le cadre du Centre de Supervision Urbain (CSU),
pour répondre aux enjeux de la feuille de route « territoire intelligent » pour un montant total de 327 000 € TTC,

DECIDE l'affectation de 327 000 € au chapitre 20 et 20 000 € au chapitre 21 des crédits de cette AP pour le financement des actions 2023 comme suit :

AP 22CTDE01 – Smart City	1 000 000 €
Déjà affecté	100 000 €
Affectation demandée	347 000 €
Affectation totale	447 000 €
Affectation disponible	553 000 €

Metz, le 21 mars 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230320-2023-03-DB4-DE

Numéro de l'acte : 2023-03-DB4
Date de décision : lundi 20 mars 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Financement de la feuille de route "territoire intelligent" : Autorisation de Programme 22CTDE01 - Affectation
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/03/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230320-2023-03-DB4-DE
Document principal : 99_DE-4.pdf

Historique :

23/03/23 14:38	En cours de création	
23/03/23 14:40	En préparation	Catherine DELLES
23/03/23 15:27	Reçu	Catherine DELLES
23/03/23 15:28	En cours de transmission	
23/03/23 15:29	Transmis en Préfecture	
23/03/23 15:33	Accusé de réception reçu	